



Union des Villes et  
Communes de Wallonie  
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : **CE/ban/cb/11-1015/w**

Votre correspond. : **Bernard Antoine**

081 24 06 50

bernard.antoine@uvcw.be

Monsieur Philippe COURARD,  
Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et  
à la Lutte contre la Pauvreté  
Rue Ernest Blérot, 1  
1070 BRUXELLES

Annexe(s) : /

Namur, le 28 octobre 2011

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

***Concerne: Accueil des demandeurs d'asile***

Depuis 2009, les CPAS wallons, malgré eux, sont confrontés aux conséquences de la crise de l'asile et enregistrent un nombre d'interventions sociales de plus en plus important.

Si nous saluons les efforts que vous déployez personnellement et avec le Gouvernement pour résoudre cette crise, force est de constater que les résultats, en ce qui concerne notre secteur, sont pour le moins mitigés pour ne pas dire inexistant!

En réponse à l'afflux de candidats réfugiés et l'absence de places d'accueil suffisantes, Fedasil a pris des mesures d'urgence en principe temporaires qui semblent peu à peu devenir définitives. Ainsi ce 20 octobre 2011, Fedasil a confirmé son opération "sortie du réseau d'accueil" et par la même confirmé l'obligation pour les CPAS de prise en charge des aides financières. Cette mesure voulait "libérer" des places d'accueil. Ce sont près de 2.000 personnes, dont 62 % en Wallonie, qui ainsi ont réclamé l'aide du CPAS.

Par ailleurs, un certain nombre de demandeurs d'asile ne reçoivent plus de désignation vers une structure d'accueil. Le nombre cumulé depuis le 12 octobre 2009 s'élève à 10.089 personnes. Ces personnes réclament, à juste titre, l'aide sociale égale au revenu d'intégration. Si cette aide est remboursée à 100 % par l'Etat fédéral, il n'en reste pas moins une charge administrative et sociale importante à charge des CPAS. Les non-désignations ne permettent aucun accompagnement pour ces populations qui se retrouvent, malgré elles, dans des hôtels ou à la rue. Dans ces conditions un accueil respectueux de la dignité humaine n'est plus possible.

La situation est intolérable pour les CPAS. La crise de l'accueil a des répercussions non seulement sur les CPAS des grandes villes, mais sur tous les CPAS en particulier là où se trouve un centre d'accueil. Ceci pose le problème des moyens en personnel pour traiter l'ensemble des demandes et assurer l'accompagnement requis. Dans un contexte où les CPAS sont déjà exsangues, l'augmentation du personnel est impossible sans moyens financiers complémentaires, sachant au surplus que les CPAS dont les communes sont sous plan de gestion, ne peuvent pas engager!

La Fédération des CPAS a toujours soutenu et réaffirme encore son attachement au principe premier de la loi accueil: "*Tout demandeur d'asile a droit à un accueil devant lui permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.*" ainsi qu'au système d'accueil en aide matérielle refusant tout retour au plan de répartition. Mais aussi, il ne peut être question de reporter la charge sur les finances des CPAS. L'accueil des demandeurs d'asile est et doit rester assuré par la solidarité fédérale.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de prendre toutes les mesures utiles pour soulager la charge financière qui retombe aujourd'hui sur les CPAS. Ainsi nous souhaitons obtenir au minimum, une subvention pour tout nouveau dossier d'aide financière de demandeur d'asile afin de couvrir les frais de personnel social et administratif y attaché.

Les CPAS sont des services publics professionnels qui œuvrent avec conscience et efficacité pour garantir aux usagers une vie digne. Sans votre intervention, les CPAS auront de plus en plus de difficultés à assurer correctement leur mission, au détriment des usagers, au détriment de l'intérêt général, au détriment de la dignité humaine.

Nous restons à votre entière disposition et soyez convaincu que ce serait un plaisir pour nous de pouvoir vous exposer plus en détails notre réalité et ainsi étayé notre sollicitation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de notre considération très distinguée.

Bernard ANTOINE  
Directeur général

Claude EMONTS  
Président